

# Commerce des Services, Négociations et Facilitation des Échanges dans la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)

Douala, Cameroun, 10-13 Avril 2006

Organisé par Juristes et Économistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP)

## Conclusions et recommandations de l'atelier

Les recommandations sont présentées sous quatre thèmes : la synthèse de l'économie des services, la libéralisation des services et l'audit réglementaire, le rôle du patronat dans les négociations, et la facilitation des échanges dans les pays de la CEMAC.

### **I. La synthèse de l'économie des services**

Cette section avait pour but de faire un survol de l'économie des services ainsi que la présentation de l'architecture des règles de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

#### **1.1. Caractéristiques essentielles des services**

Les services représentent de nos jours une part importante (10%) des exportations dans le commerce mondial. Leurs caractéristiques sont :

- Intangibilité : Problèmes de mesure. Il n'y a pas de mécanismes de sauvegarde du commerce des services comme ceux des biens.
- Non-stockabilité : Simultanéité entre production et consommation. Cependant, avec l'évolution technologique, cette caractéristique n'est pas toujours vérifiée. Par exemple, avec les clés USB et CD Rom, on stocke des informations.
- Forte élasticité-revenu : L'augmentation de la demande de services s'explique par une augmentation de revenu. Dans les pays en voie de développement, on observe une transition progressive de l'agriculture aux services. Ce qui entraîne un gain de productivité du travail.
- Intrants clés : Les biens d'équipements dont les taux tarifaires sont presque nuls.
- Protection derrière la frontière
- Densité réglementaire : Les défaillances de marché (e.g. monopole, oligopole, asymétrie d'information, externalités, etc.) sont à l'origine de la mauvaise performance du commerce des services.
- Diversité

Dans les pays de la CEMAC, on observe une croissance annuelle de 6.5% du secteur des services à la formation du PIB. Les exportations totales des services représentent 8% des exports totales de la région, contre 92% pour les marchandises, alors que les importations totales des services représentent en moyenne 45% des importations totales.

Les services prédominants sont : le commerce de distribution; les services rendus ou fournis par les administrations publiques ; les transports ; et les autres services aux ménages. Ces quatre branches totalisent en moyenne 65% de la production des services dans la sous région.

## **1.2. Structure de base des accords de l'OMC**

- **Structure de l'AGCS**
  - Articles cadres
  - Annexes se rapportant à certaines questions sectorielles ou de politique générale
  - Liste des engagements spécifiques
  
- **Portée, champ d'application et définition**
  - Mesure affectant le commerce des services à tous les niveaux du gouvernement
  - Tous les services (sauf services publics et droits de trafic aérien)
  - Quatre modes de fourniture
    - Fourniture transnationale
    - Consommation à l'étranger
    - Présence commerciale
    - Présence de personne physique
  - 11 secteurs majeurs et 160 sous-secteurs de service

## **II. Libéralisation des services et audit réglementaire**

La libéralisation étant fortement liée à la réglementation nationale, le présentateur et les participants ont débattu de l'impact de la réglementation sur l'accès au marché et sur le commerce bilatéral et multilatéral.

### **2.1. Raisons de l'audit réglementaire**

- Efficacité de la réglementation
- Identifier les pratiques réglementaires inefficaces
- Convergences vers les pratiques nationale et internationale
- Reformuler la réglementation : concurrence ou statut-quo
- Impact de la réglementation sur l'accès au marché

### **2.2 Pourquoi un audit réglementaire?**

- Dialogue et concertation au sein des ministères, ministères et agence de régulation, société civile, administration et milieu universitaire.

### **2.3 Comment mener un audit réglementaire?**

- Établissement de listes négatives des mesures discriminatoires ou restrictives au commerce.
- Nouer un dialogue sur les choix réglementaires et leur incidence sur le commerce. Ceci a pour but de s'interroger sur l'optimalité des règles existantes.

### **2.4 Huit questions clés pour mener un audit réglementaire**

- Quel est l'objectif visé par la mesure ?
- Quel est le degré de transparence ?

- Quand fut promulguée la loi ?
- La mesure est-elle périodiquement évaluée, révisée ?
- La mesure est-elle en adéquation avec les objectifs de politique du gouvernement ?
- L'objectif réglementaire est-il atteint ?
- L'objectif est-il atteint en minimisant ou en éliminant ses effets restrictifs sur les investissements directs étrangers ?

Pendant les discussions, les participants se sont mis d'accord qu'en plus de l'audit par pays, il faut privilégier l'approche régionale de l'audit réglementaire. En effet, les accords commerciaux régionaux éliminent les réglementations nationales et les obstacles informels. Ainsi, l'audit peut servir à l'intégration régionale à travers le traitement préférentiel. Aussi, l'audit réglementaire n'a pas à se soucier du cadre dans lequel on l'applique.

L'audit réglementaire est neutre car il est une photographie de l'état de la réglementation. Cependant, il peut avoir un disfonctionnement entre l'audit réglementaire et les réalités du terrain (gouvernance, politique interne et régionale).

L'audit réglementaire peut être fait dans un délai très court avec très peu de ressources. De plus, il est un outil de pédagogie car permet la bonne maîtrise du commerce des services dans la sous région.

### **III. Rôles du patronat dans les négociations en Afrique Centrale**

Trois questions ont orienté ce thème : (i) Y a-t-il des problèmes d'entrée dans les marchés ? (ii) Le patronat peut-il aider les opérateurs à mieux participer aux négociations et aux échanges ? (iii) Y a-t-il déficit des capacités en Afrique Centrale ?

Il ressort des discussions que :

- Le secteur privé doit être organisé, informé, proactif et offensif. Ses rôles sont les suivants :
  - Donner toutes les informations aux négociateurs
  - Fournir de l'information sur les opportunités d'affaires
  - Influencer le contenu des négociations. Ce qui demande un travail intensif dans la formulation des offres et des requêtes
- Les accords de partenariat économique (APE) entre les pays africains et l'Union Européenne ont été mal organisés depuis le début de sa mise en application. Ceci s'explique par le fait que les fonctionnaires en charge du dossier ne maîtrisent pas les questions liées aux négociations commerciales. De plus, il y a un déficit d'information au niveau du secteur privé.
- Le secteur privé est défaillant dans les pays de la CEMAC. Il doit se mettre à niveau, comprendre la problématique des négociations, s'intégrer et apporter une plus value dans ses échanges avec les partenaires étrangers.
- Il n'existe pas d'institutions fiables et organisées dans la sous région pour mener à bien les négociations
- Pour faciliter les échanges, le patronat a proposé de mettre en place un projet cadre. Ceci devrait constituer l'architecture des accords. Pour atteindre cet objectif, il faut :
  - Exploiter les études d'impact avant toute négociation
  - S'entourer d'experts qualifiés pendant les négociations
  - Mettre à niveau de manière permanente les ressources humaines

- Le patronat n’y croit pas beaucoup aux agences de régulation. Les raisons évoquées sont :
  - L’exemple de l’ARSEL au Cameroun, avec la défaillance de la société d’électricité
  - La destruction de l’esprit d’entreprise
  - La destruction de la structure de la production de richesse
- Pour combler le déficit de capacité, le patronat propose de:
  - Mettre plus d’information à la disposition de ses membres
  - D’organiser des ateliers de formation qui permettront aux participants de bien comprendre les termes de référence sur les négociations.

Il se pose aussi un problème d’organisation dans les États de la CEMAC. En effet, le ministère du commerce et le ministère de l’économie et des finances qui sont les principaux acteurs dans les négociations, tiennent un double messages.

L’avenir des pays de la CEMAC passe par la création d’un cadre sous régional des échanges, la coordination au niveau global et la symétrie dans les négociations des accords commerciaux.

En réponse au déficit d’information soulevé par le patronat, la Commission Économique Africaine (CEA) et le Canada ont créé un centre d’analyse et d’intégration pour aider les pays africains à avoir accès aux données.

## **IV. Facilitation des échanges dans la CEMAC**

Cette section avait pour objectif d’analyser l’importance des transports, des guichets uniques, et de la logistique dans la facilitation des échanges (FE) dans les pays de la CEMAC.

### **4.1. Transports et facilitation des échanges dans les pays de la CEMAC**

Les propositions sur la FE à l’OMC concernent les Articles V (transit), VIII (frais et formalités aux importations et exportations) et X (publication et application).

L’applicabilité de la FE dans les pays de la CEMAC concerne surtout l’amélioration de l’Article V.

Il existe deux corridors dans la zone CEMAC : (i) Cameroun-République Centrafricaine (RCA) et (ii) Cameroun-Tchad. Le mauvais contrôle des douanes entraîne parfois le détournement des marchandises en destination de la RCA ou du Tchad vers les villes camerounaises. Par ailleurs, on observe plus d’une centaine de postes de contrôle entre le port de Douala et N’Djaména (Tchad).

Pour faciliter les échanges entre les pays de la CEMAC, il a été recommandé aux pays membres de :

- Mettre en place des régimes spéciaux pour les marchandises en transit. Ceci nécessite une coopération entre les ministères du transport et la signature d’une convention au sein des pays de la CEMAC.
- Éliminer ou réduire au maximum les garanties exigibles au transit. D’où le rôle clé des douanes et des compagnies d’assurance.
- Abolir les discriminations entre États membres

•  
Dans les pays de la CEMAC, il n'y a pas d'offre dans les transports. Cependant, des conventions ont été signées entre le Cameroun et la RCA, le Cameroun et le Tchad, et le Congo et la RCA pour les transports routiers de marchandises.

Une amélioration des infrastructures dans les transports (routier, ferroviaire, maritime) et des ententes sous régionales augmenteraient le volume des échanges et attireraient les investisseurs étrangers dans les pays de la CEMAC. De plus des négociations dans les transports enverraient un signal de crédibilité à ces investisseurs.

Cependant, à cause de la marginalisation de l'Afrique, de la monopolisation de la chaîne des transports et de la faiblesse de la capacité d'offre, les pays de la sous région n'ont pas d'opportunité à prendre des engagements. Ils doivent plutôt consolider les libéralisations autonomes et faire des audits réglementaires.

Il a été recommandé aux pays membres de publier régulièrement les textes de loi qui ont des effets positifs sur l'audit réglementaire.

#### **4.2. Les guichets uniques**

Les guichets uniques constituent l'un des moyens que les pays Africains pourraient mettre en place pour faciliter leurs échanges. Les guichets uniques se situent en amont et en aval des formalités douanières. Leurs rôles sont les suivants :

- Permettre aux données de circuler d'une administration à une autre
- Traçabilité et homogénéité de l'information
- Centralisation des frais

On distingue plusieurs modes d'exploitation de guichet unique :

- Le guichet unique marchand : Une entreprise privée vend ses opérations aux opérateurs privés.
- Le guichet unique non marchand.
- Le guichet unique électronique (100%) : par exemple, Singapour.
- Le guichet unique physique (100%) : il est simple et plus compliqué. De plus, les coûts d'opération sont élevés, par exemple, celui du Cameroun.
- Le guichet unique mixte (électronique et physique) : exemple, le Sénégal. L'originalité du guichet unique du Sénégal est la mise en place du centre de facilitation qui émet des documents certifiés aux opérateurs économiques

**Les avantages** du guichet unique sont :

- L'augmentation des recettes douanières
- L'augmentation du flux de sortie de containers
- L'augmentation des transactions à des coûts réduits
- L'accroissement des investissements

Dans le cadre de l'intégration régionale dans la zone CEMAC, le guichet unique du Cameroun (GUCE) a signé des accords avec le Tchad et la RCA.

La mise en œuvre du guichet unique en RCA a provoqué la baisse des recettes au 1<sup>er</sup> trimestre due à la baisse des importations. Cette baisse s'explique par le fait qu'avant le guichet unique, tous les opérateurs centrafricains déclaraient leurs marchandises à Bangui, la capitale,

maintenant, les déclarations sont faites à Douala. Ce qui limite la flexibilité des opérateurs économiques.

Les attentes du GUCE portent sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre de la phase électronique en Aout 2006. Le GUCE électronique sera bénéfique pour les pays de la sous région dont les marchandises transitent par Douala.

Le guichet unique étant un nouveau métier, il faut accroître la coordination et la concertation entre les différents partenaires, privés et publics.

Il a été recommandé la mise en place d'un système de paiement électronique efficace et fiable, des droits et taxes, sous l'égide la banque centrale.

Des pays comme le Congo et le Gabon ont adopté le projet SYDONIA ++ fait avec la CNICED et ont en projet la mise en œuvre d'un guichet unique basé sur le modèle du Cameroun et/ou du Sénégal. Au Tchad, le guichet unique est en projet.

Les facteurs de succès des guichets uniques incombent aux gouvernements, au partenariat privé/public, et aux entités privées.

#### **4.3 Logistique, négociations et facilitation des échanges**

Dans cette section, on s'est intéressé à la création d'une passerelle verticale et horizontale entre les négociations et la facilitation, en plus du rôle joué par la logistique.

Durant le Cycle de Doha, il y a eu une émergence de groupes tels que les amis des télécommunications, de l'énergie, de la logistique, etc. L'idée est la nécessité de coopérer à la FE en créant des consensus. Ce qui n'est pas toujours le cas des réunions ministérielles de l'OMC.

Les amis de la logistique est une initiative des pays de l'Asie du Sud Est qui possèdent des ports, des containers et un fret maritime très important

Les **considérations préliminaires** sont :

- La création d'une passerelle entre FE et les AGCS
- Veiller à ce que les intrants des services soient améliorés dans leur efficacité
- Contribution des services dans le développement
- Pays en voie de développement pas exportateur de logistique (services d'infrastructure)
- Concurrence et ouverture des marchés. Ce qui entraîne une requête plurilatérale.

Il existe quatre types de services de logistique

- Services de logistiques de fret.
- Services de transport de fret (maritime, ferroviaire, routier, aérien, etc.).
- Autres services de logistique (certification, postaux et express, agents commissionnaires, distribution, etc.).
- Services annexes de logistique de fret (ingénierie, emballage, informatique).

Les **recommandations** prises ont été les suivantes :

- La FE peut aider les pays dans leur développement par le biais des renforcements de capacité et de régulation.
- Concurrence et libéralisation des marchés
- La FE doit être vue/analysée sous l'angle dualité marchandises/services. Ce qui nécessite des engagements nouveaux et renouvelés.
- Réfléchir sur la requête plurilatérale
- Contribution de la politique commerciale dans le financement des infrastructures qui fait défaut aux pays de la sous région.

Pour une approche globale de l'audit réglementaire, il faudrait accorder une priorité à la logistique pour la FE. Ce qui suppose des offres nouvelles ou renouvelées et des requêtes sur la logistique.

On note une offre plurilatérale des pays de la CEMAC dans plusieurs secteurs des services : les services financiers (règle commune, libéralisation) et les télécommunications (libéralisation autonome et monopole d'État sur la téléphonie fixe). Dans les transports, on observe des réformes convergentes mais des intérêts divergents entre les pays.

Pour prendre des engagements, les pays de la CEMAC devraient examiner la liste des requêtes et choisir un petit nombre de secteurs jugés prioritaires et où ils auraient un avantage comparatif. Ceci serait utile lors des négociations à l'APE et à l'OMC.